

## **COMMUNIQUE A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FIP FRANCE ALTO**

Le FIP FRANCE ALTO a été constitué pour une durée de 9 ans à compter du 15 décembre 2004, prorogeable par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts leur sera distribuée au prorata de leurs droits.

**Une distribution partielle de 30 euros par part A a été d'ailleurs effectuée dans ce sens en octobre 2012.**

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FIP, soit jusqu'au 15 décembre 2014, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements résiduels en portefeuille.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Jean-François PAUMELLE

Directeur Général Délégué